

DEPARTEMENT de la MARNE

ARRONDISSEMENT d'EPERNAY

CANTON de SEZANNE BRIE et CHAMPAGNE

COMMUNE

LES ESSARTS LE VICOMTE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	09
PRESENTS	06
POUVOIR	01
VOTANTS	07

DATE DE CONVOCATION :

4 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril LAURENT, Maire.

PRESENTS : Cyril LAURENT, Maire, Philippe ROLLET, 1^{er} Adjoint au Maire, Gaël BARCELONE, Freddy BOULIDAS, Fabien JOLY et Xavier PARISOT.

ABSENT AYANT DONNE UN POUVOIR : Antoine DELFORGE donne pouvoir à Philippe ROLLET.

ABSENTS EXCUSES : Denis BECARD, Jean-Baptiste BROCHOT.

Monsieur Xavier PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-02-638 :

OBJET : Délibération relative aux tarifs municipaux– Annule et remplace la délibération n°2023-05-594 du 5 septembre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes d'installation formulées par des commerçants ambulants de type « Food truck » depuis quelques semaines,

Considérant la nécessité d'instaurer des droits de place en vue de l'occupation temporaire du domaine public pour le stationnement de véhicule ambulant « Food truck »,

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour le stationnement de véhicule ambulant de type « Food truck » de 3€ forfaitaires par jour dans la limite d'un emplacement de 8 mètres linéaires maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des droits de place, applicables à compter du 1^{er} mars 2025 de la manière suivante :

- **Stationnement véhicule ambulant « Food truck » :**

Unité	Tarif
1 emplacement de 8ml maximum/jour	3,00 €

PRECISE que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} mars 2025.

DECIDE par conséquent d'arrêter les nouveaux tarifs municipaux mentionnés en annexe de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en ajoutant ce tarif dans le tableau des tarifs municipaux adopté par délibération n°2023-05-594 en date du 5 septembre 2023.

VOTANTS
07

POUR
07

CONTRE
0

ABSTENTION
0

Extrait certifié conforme, Fait à Les Essarts Le Vicomte, le 11 février 2025.

Le Maire,
LAURENT Cyril.

ANNEXE – TARIFS MUNICIPAUX
Délibération n°2025-02-638 du 11 février 2025

Location des salles municipales (Tarifs TTC)		
LOCATION SALLE DE REUNIONS (MAIRIE)		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune et personnes extérieures</i>	
½ journée	30,00 €	
Journée	50,00 €	
LOCATION SALLE DES FETES		
Période estivale (1 ^{er} mai au 30 septembre)		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	50,00 €	70,00 €
Journée	90,00 €	150,00 €
Week-end	130,00 €	200,00 €
Période hivernale (1 ^{er} octobre au 30 avril)		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	60,00 €	80,00 €
Journée	100,00 €	170,00 €
Week-end	140,00 €	220,00 €
LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES POUR LES DEUILS		
<i>Durée forfaitaire</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	GRATUIT	50,00 €
LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS		
<i>Durée</i>	<i>Associations conventionnées</i>	<i>Associations non conventionnées</i>
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes</i> ½ journée	GRATUIT	20,00 €
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes</i> 1 journée	GRATUIT	40,00 €
LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLES MUNICIPALES POUR LES ENTREPRISES		
<i>Durée</i>	<i>Entreprises implantées sur la commune ou dont l'entrepreneur réside sur la commune</i>	<i>Entreprises implantées en dehors du territoire communal</i>
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes - ½ journée</i>	40,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	80,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes - 1 journée</i>	60,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	120,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
<i>Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes – Week-end</i>	80,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	160,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
<i>Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – ½ journée</i>	40,00 €	60,00 €
<i>Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – 1 journée</i>	60,00 €	120,00 €
<i>Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – Week-end</i>	100,00 €	250,00 €

Cimetière (Tarifs en TTC)	Tarifs en TTC
Concession funéraire 50 ans	150,00 €

Location et mise à disposition de Tables et bancs (Tarifs en TTC)	
Location 1 table + 2 bancs pour les personnes et entreprises extérieures à la commune	Forfait de 5,00 €
Mise à disposition de tables et bancs pour les habitants de la commune	GRATUIT
Mise à disposition de tables et bancs pour les associations conventionnées	GRATUIT
Mise à disposition de tables et bancs pour les associations non conventionnées dans le périmètre de la CCSSOM	GRATUIT

Frais d'intervention du personnel communal (Tarifs en TTC)	
Agent technique + frais divers	30,00 €/h

Droits de place – stationnement véhicule ambulant « Food truck » (Tarifs en TTC)	
1 emplacement de 8ml maximum/jour	3,00 €